



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations, contactez :

À Bruxelles : Kirsten Meersschaert Duchens
Coordinatrice régionale pour l'Europe
Coalition pour la CPI
Tél : +32 (0)2 502 62 15
meersschaert@coalitionfortheicc.org

À La Haye : Oriane Maillet
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel: +31 (0) 70 311 10 82
maillet@coalitionfortheicc.org

À New York: Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: (+1) 646 465 8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Ata Hindi
Officier de liaison pour l'Europe
Coalition pour la CPI
Tel: +1 646 465 8518
hindi@coalitionfortheicc.org

POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

2 mars 2012

La Coalition mondiale exhorte Monaco à rejoindre la Cour pénale internationale

Pour la société civile, la ratification du traité doit être une priorité pour la lutte contre l'impunité

Bruxelles/New York—La Coalition pour la Cour pénale internationale a appelé aujourd'hui Monaco à démontrer son engagement à la justice internationale et à l'état de droit en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La Coalition a choisi Monaco et la Côte d'Ivoire comme les pays cibles pour sa Campagne de ratification universelle (CRU) de mars 2012, une campagne mensuelle visant à encourager les pays à rejoindre le Statut de Rome, le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les responsables de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Quelques jours seulement après la conclusion des négociations sur le Statut de Rome en juillet 1998, Monaco est devenu l'un des premiers signataires de cet accord novateur. Aujourd'hui, dans une lettre adressée à S.A.S le Prince Albert II, la Coalition - un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité - a appelé le gouvernement monégasque à démontrer son attachement à l'état de droit, à la justice et à la paix en ratifiant le Statut de Rome.

« Il y a 42 États parties au Statut de Rome provenant de la région d'Europe/Asie centrale, et en Europe occidentale, seuls Monaco et le Saint-Siège n'ont pas encore ratifié le traité », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale. « Il faut que Monaco rejoignent les rangs de la majorité de la communauté internationale (120 États parties à la CPI) en tant que membre à part entière du système de justice instauré par le Statut de Rome et représenté par la CPI afin que les auteurs de crimes graves ne trouvent pas refuge », a continué M. Pace.

« Nous espérons que les autorités monégasques saisiront l'occasion du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut pour finaliser le processus de ratification en 2012 », a déclaré Kirsten Meersschaert Duchens, coordonnatrice régionale de la Coalition pour l'Europe. « Ils ont confirmé leur attachement aux droits de l'homme et leur soutien à la justice internationale; ils doivent désormais mettre leur engagement à l'action et prendre les mesures administratives nécessaires pour la ratification du Statut de Rome par Monaco sans plus tarder. »

À ce jour, 120 États à travers le monde ont rejoint le Statut de Rome. En tant qu'État partie, Monaco jouerait un rôle dans la promotion des droits de l'homme, la responsabilité, la justice et la lutte contre l'impunité pour les crimes graves. Il serait également en mesure de participer activement et de manière plus importante à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prendront des décisions importantes en ce qui concerne l'administration de la Cour, y compris l'élection des juges, des procureurs, et d'autres fonctionnaires de la Cour ainsi que l'adoption du budget de la Cour.

Contexte : La CPI est la première cour internationale permanente capable de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. 120 États ont adhéré au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité selon lequel la Cour n'intervient que lorsque les systèmes juridiques nationaux sont réticents ou incapables d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes actives devant la Cour: en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya et en Libye. La CPI a publiquement émis 19 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le procureur de la CPI a également rendu public qu'il examinait huit situations sur quatre continents: en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, s'assurer que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir des lois nationales plus solides qui rendent justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Pour plus d'informations, veuillez visiter: www.coalitionfortheicc.org

###